

## Les niveaux de restriction

- **ALERTE** pour toutes les ressources du bassin de l'Eyrieux
- **VIGILANCE** pour le bassin du Doux

## LES RESTRICTIONS EN VIGUEUR pour les particuliers, les collectivités & ASA à usages domestiques :

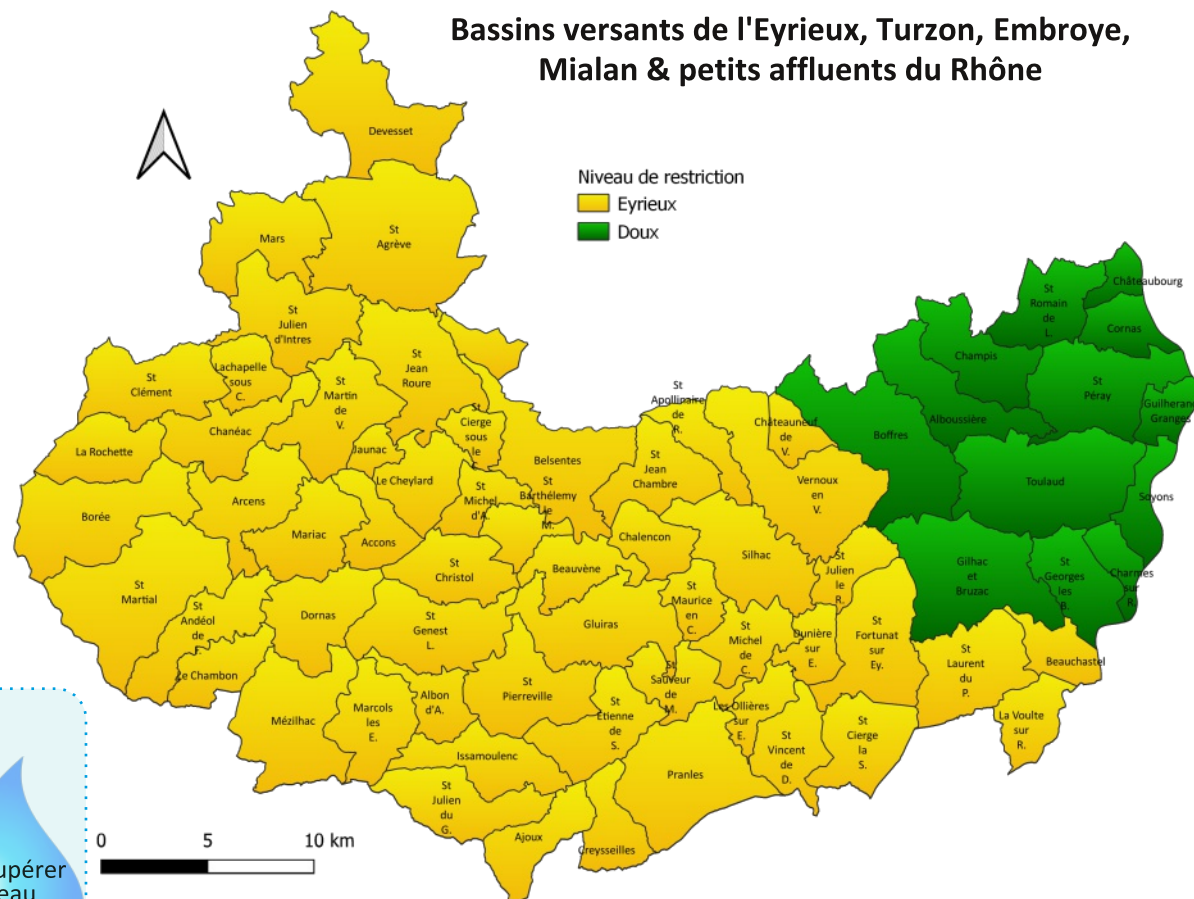
Usages	ALERTE
Prélèvement direct en rivière, quelque soit l'usage	Autorisé
Pelouses, ronds-points, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément	Autorisé de 20h à 9h les lundis, mercredis et vendredis
Jardins potagers	Autorisé entre 18h & 11h
Espaces sportifs	Autorisé de 18h à 11h
Piscines privées > 1 m <sup>3</sup> , y compris les SPA	<b>INTERDIT</b> sauf 1 <sup>er</sup> remplissage des piscines neuves ayant débutée avant les 1 <sup>ères</sup> restrictions et remise à niveau autorisé de 20h à 9h
Piscines publiques ou privées à usage collectif	Autorisé
Jeux d'eau	<b>INTERDIT</b> sauf si eau recyclée ou pour des raisons de santé publique
Lavage des voiries, trottoirs, façades, toitures...	<b>INTERDIT</b> sauf réalisés par une collectivité ou entreprise professionnelle
Lavage des voitures	<b>INTERDIT</b> à domicile sauf dans les stations de lavages professionnelles recyclant l'eau
Canaux (agrément, moulin), plans d'eau, béalières...	<b>INTERDIT</b> s'il n'y a pas de règlement d'eau approuvé par le préfet
Fontaines publiques à circuit ouvert	<b>INTERDIT</b>
Station d'épuration	Si dépassement des normes autorisées, le signaler à la police de l'eau

## Ressources en eau concernées

- Le réseau d'eau potable
- Les sources, forages, captages
- Les rivières, les ruisseaux et leurs affluents
- Les retenues sur cours d'eau, en dérivation de cours d'eau ou alimentés par une source, forage...

Ne sont pas concernés : les stockages d'eau de pluie, les retenues collinaires avec déconnexion estivale.

## Bassins versants de l'Eyrieux, Turzon, Embroye, Mialan & petits affluents du Rhône



## ADOPTER LES BONS GESTES

